



Conseil municipal d'Aigre (Charente)

Procès-Verbal

Séance du 3 juillet 2026

Membres du Conseil municipal présents ou représentés

	Présents	Absents	Excusés	Pouvoirs
Renaud COMBAUD	X			
Brigitte FOURÉ	X			
Gilles SYLVESTRE	X			
Marie JARRY	X			
Raphaël BOUCARDEAU	X			
Emilie ROUX	X			
Dominique HYVERNAUD			X	Gilles SYLVESTRE
Nathalie RENARD	X			
Pierre GUYOT				
Christian MEGRET			X	Marie JARRY
Christine ARNOUX	X			
Marie-Thérèse NEGRE	X			
Olivier GEOFFRION	X			
Etienne VILLEMONTÉ	X			
Nicole DELUSSET	X			
Jacques COUVIDAT				
Christophe TYRE			X	
Christel DAVID	X			
David CABROLIE	X			
Gohar BOYADJIAN	X			
Anne-Laure GAUTIER			X	
Cyril FENIOU			X	Renaud COMBAUD
Lina BONILLA	X			

Le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 20h10.

Désignation du secrétaire de séance

Lina BONILLA est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le PV de la séance du 5 juin est adopté.

Présentation de la communauté de communes Cœur de Charente

Renaud COMBAUD, Président de la communauté de communes Cœur de Charente, présente aux élus le fonctionnement de la communauté de communes Cœur de Charente.

ATTRACTIVITE

Projet d'aménagement du bâtiment de l'ancienne école maternelle en logements (Logélia)

Le Maire et la Maire-Adjointe rappellent les échanges avec Logélia pour le projet de réhabilitation de l'ancienne école maternelle Rue du Pensionnat Laroque (actuelle salle de sport), afin d'y créer 9 logements.

Les échanges avec les partenaires sont complexes et le plan de financement n'est pas finalisé. En 2025, le Conseil Municipal avait accepté de poursuivre ce projet avec Logélia, mais souhaitait y apporter des modifications. 5 logements seraient pour du logement social, 4 logements seraient pour des personnes âgées.

Une visite de la nouvelle municipalité a eu lieu. Le Maire sollicite présente les avantages et inconvénients du projet.

Les élus présentent la crainte d'accueillir une population « source à problèmes ».

Emilie ROUX demande s'il a été évalué, les domaines ont délivré une estimation à 240 000€.

Le Maire et Raphaël BOUCARDEAU indiquent qu'il y a deux personnes qui ont manifesté leur intérêt pour le bâtiment.

Il pourrait sembler pertinent de garder le parking Rue des Orgougnès.

Le Conseil municipal ne souhaite pas poursuivre le projet et est favorable à la vente du bâtiment. Le Maire va lancer les démarches avec des agences immobilières.

CADRE DE VIE

Convention avec le SIAEP NOC et l'EHPAD Habrioux – Financement de l'aménagement des voies communales Rue des Orneufs et Rue de l'Hôpital

A la suite des travaux survenus à l'EHPAD Habrioux d'une part, et pour le renouvellement des réseaux d'eau sur les voies communales Rue des Orneufs et Rue de l'Hôpital d'autre part, il a été convenu que la municipalité réhabilite ces voies dans le cadre du FDAC, avec une participation du SIAEP NOC (Syndicat d'eau potable) et de l'EHPAD Habrioux.

Il est proposé de valider ce projet et d'accepter les conventions de participations financières. Avis favorable du Conseil municipal.

ANIMATION DU TERRITOIRE ET JEUNESSE

Ecole élémentaire : Point sur les agents et l'organisation du travail pour la rentrée

Le Maire et Maire Jarry font part aux élus des modifications à prévoir à la rentrée concernant les recrutements et l'organisation des horaires des agents des écoles.

Le contrat de Virginie Jarasse se termine. Des ajustements vont être faits : redéploiement des agents et diffusion des informations via le logiciel « ONE ».

Un recrutement pourrait avoir lieu avec le centre de loisirs, la personne doit confirmer son intérêt. Sinon, une personne qui intervient actuellement à l'école pourrait être recrutée.

Une modification pourrait intervenir dans l'organisation des ressources humaines pour la restauration scolaire.

En ce qui concerne les dettes de cantine, Marie JARRY a fait des relances régulières.

De nouvelles modalités de paiement sont mises en place à la rentrée, avec prélèvement systématique pour la cantine et la garderie.

La cantine sera due mensuellement, en avance.

Un délai de carence de 4 jours est mis en place pour la cantine

Avis favorable.

Programme des animations estivales

- 14 juillet : Repas au Parc des Charmilles (Comité Foire)
 - Tout est prêt pour le repas.
 - L'animation sera assurée par un magicien.
 - Un mail sera envoyé aux associations.
 - Il faudra voir avec les agents techniques pour les tables et chaises.
- 17 juillet : Marché des producteurs (Comité Foire)
- 25 juillet : Course des deux Cagouilles (Jeunesse et Loisirs)
- 26 juillet : brocante dans Aigre (Société de chasse Aigre-Oradour / Amicale des sapeurs-pompiers)
- Du 2 au 8 août : Jumelage avec Fahrenkrug (Association des échanges internationaux)
 - Soirée de la Mairie le 2 août à 19h.
- 8 août : Ciné plein air (Comité Foire)
- Du 14 au 16 août : Frairie avec feu d'artifice (Jeunesse et Loisirs)
- 16 août : Course cycliste (ACJAR)
- 22 et 23 août : Reconstitution historique « 1780 » (Charentes des deux mondes)
- 5 septembre : Journée des associations
 - Uniquement la matinée
 - Prévoir intendance
 - Voir pour la communication

Point sur l'organisation de la course cycliste de Villejésus

La Maire déléguée de Villejésus fait part aux élus des échanges avec l'ACJAR pour l'organisation de la course cycliste de Villejésus, le 16 août.

Le devis a été signé pour 3586€ auprès de l'ACJAR.

Le parcours a été modifié et passe également par Tusson.

La prochaine réunion a lieu le 15 juillet. Il y aura besoin de signaleurs.

ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Ressources humaines

Le Maire présente différentes décisions à prendre relatives aux ressources humaines :

Fonctionnement du secrétariat : Dans la perspective du départ à la retraite en 2028 d'Isabelle Guigon et afin d'accompagner le tuilage ainsi que la montée en puissance du service administratif, il est proposé d'ouvrir un poste à 30/35^e au secrétariat.

Par ailleurs, il est proposé une modification du temps de travail d'Isabelle Guigon, pour un passage à temps partiel à 80%.

Augmentation du temps de travail d'Alexandra Goremchem : Au regard de l'organisation du Pôle de services au public, il convient de modifier le temps de travail d'Alexandra Goremchem pour 28 heures hebdomadaires.

Prolongement du contrat de l'apprenti au sein du Service technique : Le Maire présente la demande de Mévin Cassar, Apprenti, de poursuivre son apprentissage au sein de la commune, dans le cadre de ses études.

L'ensemble de ces demandes reçoit un avis favorable.

Recensement de la population 2027 – Désignation du coordonnateur communal

En lien avec l'INSEE, notre commune va réaliser en 2027 le recensement des habitants de votre commune. Cette enquête se déroulera du 21 janvier au 20 février 2027.

Ce recensement est très important pour notre commune. De sa qualité dépendent le calcul de la population de référence, mise à jour et diffusée chaque année en décembre et prise en compte pour déterminer la participation de l'État à votre budget, ainsi que les résultats statistiques concernant les caractéristiques des habitants et des logements : âge, diplômes, nombre de pièces...

Il convient de désigner un coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement de la population. Il s'agira d'Isabelle Guigon, en lien avec Marie Jarry en tant qu'élue référente.

Modification du tableau des subventions (café et crêpes Foire exposition)

Il convient de modifier le tableau des subventions, pour ajuster la subvention versée l'APPEL pour les crêpes réalisées à l'occasion de la Foire exposition (+90€). Avis favorable.

Taxe sur la vacance des locaux d'habitation

La loi de finances pour 2026 prévoit la suppression de la Taxe d'habitation sur les logements vacants au 1^{er} janvier 2027 (précédemment applicable sur notre commune). Les délibérations instaurant cette dernière ne sont donc plus applicables à compter de 2027.

En application de l'article 1406 bis du code général des impôts (CGI), une nouvelle taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH) est due pour les logements vacants au 1^{er} janvier de l'année d'imposition.

Lorsque le logement est situé dans une commune qui ne présente pas un déséquilibre marqué entre l'offre et la demande de logements (« zone non tendue »), la taxe est due pour les logements vacants depuis au moins deux années au 1^{er} janvier de l'année d'imposition, sous réserve d'avoir été instituée car elle n'est que facultative. Par délibération, la commune peut instituer la taxe et fixer son taux, sans toutefois excéder le taux de 50%.

Il est proposé d'instaurer la taxe et de fixer le taux à 20%.

Questions diverses

- Végétalisation de la cour de l'école élémentaire : une partie du revêtement goudron va être enlevée. Une pelouse va être mise dans la petite cour. Des copeaux vont être mis dans la grande cour. Des tracés seront refaits. Les travaux seront faits cet été.
- Groupama avait refusé de prendre en charge le sinistre relatif au véhicule sinistré au collège. Un geste commercial est fait avec une prise en charge (franchise de 146€). L'affaire sera jugée au Tribunal le 7 juillet et 30 septembre.
- Une DETR (dotation d'investissement de l'Etat) est accordée à hauteur de 54 930€ pour la réhabilitation de la salle des fêtes et de l'Hôtel de Ville.
- Le Salon des Maires aura lieu du 24 au 26 novembre à Paris. Sont intéressés : Christel David, Anne-Laure Gautier, Christine Arnoux, Dominique Hyvernaud, Emilie Roux, Gilles Sylvestre, Brigitte Fouré, Renaud Combaud.

La séance est levée à 21h40.